

Règlement course de radeau édition 2024

LE RADEAU

- Pas de radeau polluant dernier cri, place aux embarcations 100% récup' **fabriquées artisanalement**. Concernant les **objets de flottaison**, veillez à ce qu'ils soient **bien hermétiques et nettoyés**.
- Les **structures déjà navigables (kayak, planche à voile, padel, pédalo, barque...)** sont **proscrites**. Seule la **propulsion manuelle ou naturelle** est autorisée (rame ou voile fabriquées à base de récup', par exemple). Les moteurs et la poussée ou traction par des nageurs sont interdits.
- Les radeaux ne doivent **pas comporter d'éléments susceptibles d'endommager les autres embarcations et de blesser** les participants.
- Les radeaux doivent impérativement être les plus légers et petits possibles. D'expérience, un radeau trop lourd ou trop grand n'avancera pas très vite. ;-)
- L'organisation de la course cette année prévoit de devoir embarquer un objet léger mais un peu encombrant sur le radeau. Prévoyez un peu de place sur le radeau.
- Chaque embarcation doit posséder au moins **un point d'ancrage et un bout* de remorquage d'une longueur de 4 mètres attaché d'un côté à un point fixe du radeau et de l'autre à un objet flottant** permettant de le repérer en cas de naufrage.

**Sur un bateau à voile, les ficelles et les cordes s'appellent des bouts, à prononcer boute.*

- Le radeau **devra être transporté à terre par les participants** afin de s'assurer qu'il puisse être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage.
- Les radeaux seront **soumis à la validation de l'organisateur avant la mise** à l'eau afin de préparer le départ dans les meilleures conditions. Toute embarcation non conforme ne pourra concourir. Il est **interdit de mettre à l'eau le radeau avant l'accord de l'organisateur**.

L'ÉQUIPAGE

- Chaque équipage doit désigner **un capitaine qui le représentera auprès des organisateurs** et trouver **un nom d'équipe** sous peine de ne pouvoir être encouragé par le public.
- Il sera composé de **minimum 2 et de maximum 4 participants**.
- Les participants devront être **âgés de minimum 12 ans, s'ils ne sont pas accompagnés par un adulte de + de 18 ans**, et ils devront **savoir nager sans assistance sur une distance de 50 m**. En cas d'équipage exclusivement mineur, un adulte responsable devra être présent sur la berge à portée de vue du radeau.
- Les participants de **moins de 12 ans devront faire appel à un capitaine avéré de plus de 18 ans** sachant nager sans assistance sur une distance de 50 m.

- **Aucun animal** ne pourra monter sur le radeau.
- Les **gilets de sauvetage sont obligatoires** pour toutes les personnes présentes sur le bateau, et ce pendant toute la durée de navigation. Vous pouvez amener vos propres gilets de sauvetage, si vous n'en avez pas, l'organisateur peut vous en prêter pour la durée de la course.
- Le **port de chaussures est obligatoire** (pas de bottes).

LOGISTIQUE

- Les radeaux devront être acheminés le **samedi 6 juillet entre 9h et 12h (les organisateurs leur communiqueront l'heure d'arrivée précise) pour un contrôle de la part des organisateurs.** Tandis que **l'enlèvement se fera entre 17h30 et 18h30.** L'acheminement et l'enlèvement sont **à la charge des participants.**
- Les radeaux doivent arrivés **assemblés ou « prêts à être assemblés », il n'est pas question de commencer à construire le radeau au bord de l'eau** le jour même.
- La **course de radeaux aura lieu entre 13h et 17h30.** Un petit tronçon d'environ 100 m sera balisé dans le port de plaisance de Péruwelz.
- Tous les équipages gagneront le droit de s'amuser, d'amuser le public ainsi qu'une récompense symbolique. Notre jury remettra un prix :
 - ⇒ Aux trois équipes les plus rapides
 - ⇒ A l'équipe/radeau le plus original
 - ⇒ D'autres prix « surprises » peuvent être remis...

RESPONSABILITÉS

- La participation à la course se fait **sous l'unique et entière responsabilité des participants.**
- En s'inscrivant, **chaque participant s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité et de poursuites éventuelles.**
- Les participants s'engagent par leur seule inscription à respecter toutes les règles de sécurité qu'implique une telle activité ainsi que toutes les consignes et injonctions qu'il recevra de l'organisateur ou des services de sécurité.

DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

L'inscription à l'activité implique que les participants autorisent la prise de photographies dans le cadre de l'événement et leur utilisation dans le cadre de la communication des organisateurs en général et de la promotion de l'activité en particulier.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription sont récoltées aux seules fins de faciliter l'organisation de l'activité et la diffusion des informations relatives aux activités des organisateurs. Ces données peuvent être consultées et modifiées sur demande au secrétariat. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.

ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement si un nombre minimal de participants n'est pas atteint au maximum 5 jours avant l'événement, si les conditions météo ne permettent pas de maintenir la course ou si la qualité de l'eau s'avèrerait trop médiocre (des mesures de qualité seront effectuées au préalable). Ils s'engagent dans ce cas à rembourser intégralement le montant de l'inscription aux inscrits.

Si les participants renoncent à leur inscription, la totalité du montant de leur inscription reste dû aux organisateurs sauf en cas de maladie ou de force majeure à justifier. Les organisateurs s'engagent alors au remboursement du montant total de l'inscription.

ORGANISATEURS

Les organisateurs sont :

Contrat de rivière Escaut-Lys ASBL – Rue de la Citadelle 124 B2 – 7500 Tournai

Centre Culturel Arrêt 59 ASBL – Rue des Français 59 – 7600 Péruwelz